

**SAUVEGARDE 93****SOUTIEN AU DELEGUE SYNDICAL FO**

La Fédération Nationale de l'Action Sociale FORCE OUVRIERE apporte tout son soutien aux salariés de l'Association Départementale de la Sauvegarde 93 qui se battent depuis plusieurs années pour défendre leurs droits, dénoncer les carences de l'employeur et des méthodes de management brutales. Ils se battent pour défendre et améliorer leurs conditions de travail, et par là-même les conditions d'accueil en Protection de l'Enfance.

La FNAS FO apporte particulièrement son soutien à Farid BENNAÏ, délégué syndical FO, injustement mis à pied et poursuivi par la direction de l'établissement qui, en dépit du rejet du licenciement par les élus du CSE et par l'inspection du travail, s'obstine aujourd'hui dans un recours auprès du ministère.

À la suite du dépôt de droits d'alerte concernant des dangers graves et imminents, des atteintes à la personne et des problèmes financiers, Farid BENNAÏ a été mis à pied sans salaire pendant 3 mois en préambule d'une procédure de licenciement. Pourtant ces alertes ont bel et bien été confirmées par le rapport d'expertise qui a suivi, rapport obtenu aux forceps puisque la direction a contesté le recours à une expertise, contestation pour laquelle elle a été déboutée par le tribunal.

**La FNAS-FO dénonce ces méthodes et dénonce la répression syndicale.**

La situation actuelle du secteur social et médicosocial n'est pas acceptable, tout particulièrement en Protection de l'Enfance. Cette situation de crise et de souffrance pour les salariés et pour les enfants et jeunes concernés est reconnue, médiatisée et fait l'objet actuellement d'enquêtes parlementaires. La FNAS FO soutient toutes les mobilisations et les actions qui cherchent à dénoncer la situation, à protéger les salariés, à résister et à combattre.

**Pour un plan d'urgence national en Protection de l'Enfance, pour des moyens à la hauteur des besoins et l'augmentation générale des salaires,**

**Pour l'amélioration immédiate des conditions de travail à la Sauvegarde 93**

**Pour le retrait du recours auprès du ministère à l'encontre de Mr Farid BENNAÏ**

Paris, le 23 mai 2024